



Commune de VAUX LES PRÉS

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 29 janvier 2016

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés
le vendredi 29 janvier 2016 à 20h30,
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 19 janvier 2016.

Présents :

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Martine LAGRANGE,
Thierry MOINE, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT

Excusés : Renée LEGUIN, Yannick MOREIRA, Philippe LACROIX pouvoir à Martine LAGRANGE,

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

2- Aménagement de la ZAC de l'échange, phases 4 et 5, aménagements paysagers et voirie;

Le maire informe le conseil du démarrage des phases 4 et 5 de l'aménagement de la Zac de l'Echange. Les travaux concernent les aménagements paysagers et la circulation piétonne et avec création de trottoirs, sur la RD216, à hauteur de la future entrée de la zone à aménager entre l'autoroute et le village.

Avis du conseil :

Le conseil émet les remarques suivantes : le passage piétons sur la voie de desserte à créer est trop en retrait et crée un mouvement de circulation qui risque de ne pas être respecté par les piétons ;

Il manque un ilot central pour séparer les flux à hauteur de la nouvelle voie à créer.

Le passage piéton sur la RDest à positionner à hauteur de l'ilot afin que celui-ci crée un refuge central.

Le point d'apport volontaire pour le verre devrait logiquement être positionné sur la droite en sortant de la commune.

3- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par le réseau GRDF :

Le décret 2015-334 du 25 mars 2015 instaure une nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par des travaux d'extension ou entretien du réseau public de distribution de gaz.

Pour bénéficier de cette redevance, le conseil municipal doit en fixer le montant dans la limite d'un plafond de 0,35€ du mètre linéaire de canalisation.

Décision : Le conseil décide de fixer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public au plafond prévu par le texte soit 0,35 € du mètre linéaire.

4- Projet de modification simplifiée du PLU de Serre les Sapins

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du conseil mais il a été ajourné et doit donc à nouveau être vu pour avis.

Les corrections apportées au texte initial concernent les règles de recul sur toutes les zones et certaines dispositions sur la ZAC des Epenottes en zone AU1.

Il est rappelé que cette modification simplifiée concerne uniquement les zones urbanisées de la commune et n'affectent pas les zones naturelles ou agricoles jouxtant le territoire communal de Vaux les prés ; aucune nuisance ne peut ainsi en résulter.

Avis du conseil : avis favorable à l'unanimité

5- Participation au feu d'artifice 2016 organisé par la Vaulienne :

L'association La Vaulienne organisera le 13 juillet 2016 son traditionnel méchoui et feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale. Elle sollicite une participation de la commune à hauteur de 1600 € soit, comme chaque année, 50% du coût du feu d'artifice.

Décision : Avis favorable à l'unanimité pour une subvention de 1600 €.

6- Proposition d'achat d'une débroussailleuse multifonctions :

Certains travaux de taille et d'élagage ne peuvent pas être effectués par l'employé communal, les outils actuels étant inadaptés ; l'achat d'une débroussailleuse multifonctions est proposé. Le devis s'élève à 1317,30 €.

Décision : Accord à l'unanimité

Questions diverses

- **Rapprochement avec Chemaudin :** Point d'avancement sur les discussions avec Chemaudin. Des rencontres des deux conseils sont prévues en février et mars pour faire le point sur l'ensemble des chantiers à lancer en vue de la fusion des deux communes. A la suite de ces rencontres, deux réunions publiques d'information sont prévues en présence des deux municipalités (maires et adjoints). En fonction de l'avancée de ces échanges et travaux en commun, la fusion des deux communes sera mise à l'ordre du jour du conseil municipal de chaque commune en juin. Pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017, le Préfet devra la prononcer par arrêté avant le 30 septembre.
- **Groupement de commande permanent de la CAGB :** Dans sa politique d'aide aux communes la CAGB a créé un certain nombre de groupements de commandes pour effectuer des achats de divers ordres (fournitures administratives, sel de déneigement, etc...), l'objectif étant de dégager des économies d'échelle sur des commandes plus importantes.
L'ensemble de ces groupements est cependant assez lourd à gérer.
La Cagb propose d'adhérer à un groupement de commande global qui va simplifier les procédures de décisions.. Chaque commune aura ainsi la possibilité de profiter des différents achats groupés sans passage systématique en conseil municipal comme c'était le cas jusqu'à présent.
Avis favorable du conseil.
- **Urbanisme :** Etat des droits de préemption ; annulation d'un permis de construire sur le lot Néolia, le pétitionnaire n'ayant pas obtenu son financement ; un arrêté de retrait sera adressé au pétitionnaire par la commune.
Démarrage de la première partie de la phase 2 du lotissement Jardins du château. 17 nouvelles parcelles seront mises en commercialisation prochainement.
- **Plaque commémorative :** devis de création et installation de la plaque commémorative des habitants de Vaux les prés décédés au cours du conflit de 14-18 ;
Proposition de l'installer sur le mur du cimetière plutôt que sur le parvis de la mairie.
Contacter la section des anciens combattants pour avis.
- **Voirie Réseaux :** Rencontre de la société Cegelec pour la suite des travaux sur le réseau d'électricité.
- **Assainissement :** une zone humide a été signalée au niveau du lagunage ; travaux en cours pour vérifier si les installations sont à mettre en cause.
- **Forêt :** vente des bois façonnés aux professionnels prévue mi-février.
Présence de ragondins à nouveau constatée au niveau du lagunage ;
- **Divers :** dégâts causés à l'abri bus au niveau du giratoire ; a été signalé à la Cagb.
- **SIVOS :** Les délégués de la commune Villers-Buzon demandent d'effectuer un courrier au préfet pour rattacher la commune de Villers à la CAGB et non au Val Marnaysien dans le but d'assurer le maintien du Sivos. Ce courrier semble inutile dans la mesure où le Sivos ne serait pas remis en cause, une convention étant possible entre Sivos et Val Marnaysien pour maintenir le fonctionnement actuel ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15

Fait le 30 janvier 2016,

le Maire,

B. GAVIGNET

